

L'UNSSF et l'extension des compétences des sages-femmes:

La position des sages-femmes n'est pas unanime face à la proposition d'extension de leur domaine d'intervention à la contraception et à l'IVG médicamenteuse (un collectif a récemment adressé à l'ensemble des sages-femmes françaises un appel contestant la prescription possible de l'IVG médicamenteuse)

L'UNSSF tient à préciser sa position :

- Nous défendons depuis toujours une prise en charge globale pré per et post natale.
- Nous revendiquons une place de 1er recours pour la prise en charge des grossesses présumées à faible risque.
- Nous soutenons par ailleurs une place privilégiée auprès des femmes tant pour le choix de leur contraception que pour un suivi préventif en gynécologie.
- Cette position ne peut exclure l'accompagnement des interruptions de grossesse quel qu'en soient les motifs, sous réserve que chacun puisse faire respecter la clause de conscience.

Cependant nous regrettons que les pouvoirs publics ne s'intéressent à notre profession que pour faire face à un déficit annoncé de médecins, sans réelle reconnaissance de notre rôle en pré- per et postnatal.

Nous déplorons que nos honoraires soient maintenus à des tarifs indignes de nos compétences et des responsabilités que nous assumons.

Des négociations sont ouvertes avec la CNAM mais l'UNSSF est fermement décidée à ne pas accepter de nouvelles responsabilités tant que nous n'obtiendrons pas de tarifs acceptables pour les actes concernant notre cœur de métier.

Novembre 2009